

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 93

présenté par

Mme Feld, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 4****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Justice judiciaire	0	-227 940 129	0	-25 882 738
Administration pénitentiaire	0	-361 429 390	0	-9 815 993
Protection judiciaire de la jeunesse	0	-34 899 373	0	-13 176 639
Accès au droit et à la justice	0	-7 305 043	0	-7 357 635
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	-65 432 178	0	-4 701 056
Conseil supérieur de la magistrature	0	-98 032	0	-98 032
<b>TOTAUX</b>	0	-697 104 145	0	-61 032 093
<b>SOLDE</b>		+697 104 145		+61 032 093

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP s'opposent aux annulations de crédits sur la mission Justice.

Alors que Dupond-Moretti s'était vanté d'augmenter progressivement (et de manière bien trop modeste) les postes de magistrats et de greffiers par la loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice en 2023, ces crédits sont déjà annulés par ses successeurs.

Un tel mépris pour la Justice n'est pas surprenant de la part d'un gouvernement dont le ministre de l'Intérieur remet publiquement en cause l'État de droit.

Afin de faire respecter l'État de droit et de financer correctement la justice qui le garantit dans notre pays, nous demandons la suppression de ces annulations.

Dans le détail, nous demandons la suppression des annulations de crédits de :

- 227 940 129€ enAE et 25 882 738€ en CP dont 25 882738€ de titre 2 en AE et CP prévue pour le programme Justice judiciaire de la mission Justice
- 361 429 390 € enAE et 9 815 993 € en CP dont 7 535371 € de titre 2 en AE et CP prévue pour le programme Administration pénitentiaire de la mission Justice
- 34 899 373 € enAE et 13 176 639 € en CP dont 2 868220 € de titre 2 en AE et CP prévue pour le programme Protection judiciaire de la jeunesse de la mission Justice
- 7 305 043 € enAE et 7 357 635 € en CP prévue pour le programme Accès au droit et à la justice de la mission Justice

- 65 432 178 € en AE et 4 701 056 € en CP dont 4 701 056 € de titre 2 en AE et CP prévue pour le programme Conduite et pilotage de la politique de la justice de la mission Justice
- 98 032 € en AE et 98 032 € en CP dont 98 032 € de titre 2 en AE et CP prévu pour le programme Conseil supérieur de la magistrature de la mission Justice